

Charte : Réflexions sur l'art de l'écriture

Max Wientzen
31 janvier 1996

Le journal annonçait le mois dernier (décembre 1995) qu'une "**Charte de l'Environnement**" avait été approuvée à Tallinn, la capitale de l'Estonie et, pour la première fois depuis qu'on m'avait proposé ce travail, je me suis surpris à songer. A ne demander quels avaient bien pu être les avatars de ce mot "**charte**" que je retrouvais ainsi utilisé au bord de la mer Baltique, sous une forme invariée, conservée telle depuis des millénaires. Mais avec des changements d'acception aussi évidents qu'inévitables tout au long de tant de siècles...

Parler de "charte" est, automatiquement, évoquer l'apparition de l'écriture dans révolution de l'humanité ; les érudits qui se sont penchés sur les progrès réalisés par le genre humain sont convenus de dater alors le passage de la préhistoire à l'histoire. L'humanité quitte le stade de l'oralité pour accéder au stade de l'écrit avec un immense avantage ; celui de la conservation de l'écrit tandis que la mémoire à laquelle on recourait auparavant restera toujours fragile, imprécise ou tout simplement défaillante.

Je me rappelle avoir été impressionné à lire dans les "*Mémoires du Loyal Serviteur*" – ils furent écrits vers 1500 – comment certains actes importants étaient fixés dans la mémoire de très jeunes témoins afin qu'ils s'en souvinssent bien si leur témoignage était sollicité, même de très nombreuses années plus tard : en leur administrait une solide fessée en leur criant de ne jamais oublier cet instant !

De telles pratiques ont certes disparu et, plus sûre que la mémoire enfantine, des dépôts conservent les archives (du grec *αρχαία* les vieilles choses – écrites –) quand il s'agit, surtout, de documents administratifs et de décisions prises dans l'exercice du pouvoir par des chefs responsables. Quand il s'agit de transactions particulières, la garde de tels documents est plutôt dévolue à des "**notaires**", un mot dont l'étymologie indo-européenne est GEN (connaître) ; ce sont des fonctionnaires de l'état qui sont chargés de "faire connaître" le contenu des documents à la garde desquels ils sont commis.

La première forme sous laquelle apparaît le mot **“charte”** est grecque : χαρτης (khartès). Les Grecs utilisaient ce terme pour désigner la matière utilisée par les Égyptiens comme élément de base et support de leurs écrits, soit le **“papyrus”** (παπυρος), un mot qui, entre parenthèses, est à l’origine de notre mot **“papier”** et, chose moins connue, du mot russe папироса (papiroça) désignant les cigarettes dont un des bouts est cartonné, un expédient auquel durent recourir les soldats français lors du siège de Sébastopol : celui d’enrouler leur tabac dans des étuis de carton graissé quand les services de l’intendance aux armées se trouvèrent démunis des traditionnelles pipes en argile.

Mais, entre le papyrus et le papier, que d’étapes furent franchies ! Si le papyrus était de nature végétale et fort répandu dans la vallée du Nil, sa transformation en **“papier”** nécessitait beaucoup d’opérations délicates : on tranchait la tige du roseau dans toute sa longueur et on en extrayait un long rouleau de sève blanchâtre que l’on aplatissait en une fine bandelette. Toutes ces bandelettes humides étaient collées en couches superposées et en sens alterné. Il fallait un nombre de roseaux considérable et plusieurs centaines de tiges étaient nécessaires pour pouvoir obtenir une feuille d’un format à peine supérieur à celui de celle où je suis en train de rédiger ces notes.

Pour pallier ce manque de matériau sur lequel on pouvait fixer l’écriture, les Ioniens mirent au point un supporta cette fois d’origine animale, en l’occurrence la peau tannée d’un animal très jeûner idéalement mort-né et le plus souvent un veau. C’est de là qu’est issu l’adjectif **“vélin”** épithète du mot **“papier”**, d’ailleurs la plus souvent omis.

Comme cette nouvelle industrie avait vu le jour puis s’était développée dans la région de Pergame, dans l’actuelle Turquie d’Asie et non loin de la mer Egée, on donna à cette nouvelle préparation le nom de **“parchemin”** un nom formé à partir du grec **“Περγαμηνη διφθερα”** (pergamènê diphthera = peau préparée à Pergame). Beaucoup plus solide que le papyrus, le parchemin le détrônera très vite.

Quant au papiers proprement dit, on admet généralement qu’il est une invention chinoise et dans son **“Livres des Merveilles”** composé au début du XIV^e siècle, Marco Polo ne manque pas d’en disserter longuement.

D’aucuns ont voulu voir, en un raccourci un peu télescopique, un lien évident entre l’industrie du papier et l’usage du bouton qui mérite quand même d’être évoqué. Cette industrie, en effet, prit un grand essor à la fin des Croisades, lorsque les Croisés ramenèrent d’Orient une nouveauté en fait d’habillement : les vêtements que l’on boutonnait. Comme il n’était plus nécessaire de s’y draper, ils perdirent de leur ampleur mais, en corollaire, ceux qui les portaient durent compenser cette perte de confort en utilisant le linge de corps. Celui-ci, très vite souillé, ne résistait pas longtemps aux savons de l’époque dont la composition assez mordante (graisses animales + potasse contenus dans les cendres végétales) le réduisait vite à l’état de chiffons puis de charpie, le matériau de base pour la confection de la pâte à papier.

Pour écrire sur le papyrus, le parchemin ou le papier, on se servira bientôt d’un roseau taille. En grec, le mot **“καλαμος”** (kalamos) signifie à la fois **“roseau”** et **“instrument pour écrire”**. Les Romains utiliseront le même mot, **“calamus”**, avec les mêmes sens et, en plus, celui de **“flûte”** taillée dans un roseau.

Il en ira de la même manière en ce qui concerne les langues de la mouvance musulmane et encore actuellement, la plume à écrire, se dit **“kalem”** en turc et **قَلَم** (kalam) tant en arabe qu’en persan.

Les scribes remplaceront vite le roseau par la plume ? (surtout celle d'oie) dont le tube était plus résistant et plus aisé à fendre ; ce ne sera qu'au début du siècle dernier que se généralisera la plume métallique ; Ce n'était pas une nouveauté puisqu'on en a retrouvé dans les ruines de Pompéi mais à cette époque – et durant tout le moyen Âge – elles étaient un objet de curiosité.

Les gens de ma génération l'ont utilisée jusqu'à l'époque où le stylo à bille la détrônera définitivement vers les années 50. Elle a fait partie de mon environnement scolaire : c'était l'époque où les bancs étaient dotés d'encriers en faïence qu'il fallait remplir régulièrement (une tâche réservée au meilleur élève de la classe, à condition qu'il ne fût pas maladroit !)... On allait à la papeterie acheter les plumes qui convenaient le mieux à notre tempérament et je me rappelle encore leurs noms : "Ballon", "Sergent" et "Henry". Écrire à la plume était un plaisir car on pouvait bien former les lettres en accentuant le délié.

Je voudrais parler, par souci d'exhaustivité, de l'encre sans laquelle l'écriture sur le papyrus, le parchemin et le papier n'existerait pas. "Encre" peut être rattaché, étymologiquement, à une racine indo-européenne KAW dont le sens est "brûler" et qui est à l'origine de mots d'usage courant de nos jours comme "caustique", "cautériser", "holocauste", voire "chômer", c'est-à-dire se reposer pendant la chaleur, "calme", etc. En grec, "encre" se disait "εγκαιω", un dérivé de "εγκαω" (enkaouston - enkaïō = encaustique - brûler) et ceci indique qu'à l'origine, l'encre était obtenue à partir du noir-animal produit par la combustion d'os ou, plus simplement, mais avec de moins bons résultats, à partir de la suie.

Les encres de couleur ont été mises au point bien avant l'ère chrétienne ; la plus recherchée était réalisée avec du minerai de mercure, le cinabre, finement broyé. Sa belle couleur pourpre ; séduisit l'Empereur d'Orient qui édicta que l'encre "impériale" ne pouvait désormais plus être utilisée en dehors des actes officiels, en 470. C'est le moment de signaler qu'actuellement encore, seule l'encre noire est utilisée dans les avis officiels de l'État ; ainsi tranchaient-ils nettement quand ils étaient affichés, surtout les avis de mobilisation militaire et les proclamations des hauts fonctionnaires.

Les auteurs de l'antiquité nous ont légué des recettes pour fabriquer des encres de couleurs : ainsi Pline l'Ancien (1^{er} siècle), Vitruve (-1^{er} siècle) et, à la même époque, le Grec Dioscoride Pédanos.

Surface d'écriture, support de l'encre et encre : tout est en place pour "écrire" !

Je me suis amusé à chercher quel pouvait être le sens intime de ce verbe, à quel archétype linguistique il ressortissait et j'ai constaté que toutes les langues n'envisageaient pas de la même manière l'art de l'écriture.

Ainsi, en grec, "écrire" se dit, à la 1^{ère} personne du singulier "γραφω" (graphô) et sa racine indo-européenne est GERBH dont le sens est "égratigner", que l'on retrouve également sous la forme "γραφειον" (grapheïon), le "stylet", sans doute semblable à celui qu'utilisaient les Romains lorsqu'ils traçaient dans la cire figée dans un cadre rigide des textes dont la conservation n'était pas nécessaire. Comme la surface disponible n'était pas grande, une solution, la sténographie, fut mise au point par le secrétaire Tiron, au service de Cicéron ; son système, appelé "notes tironiennes" fut en usage jusqu'à la fin du moyen Âge.

Mais ce mot "γραφειον" a aussi le sens de "pinceau" et c'est là une idée que l'on retrouve également en russe où le verbe "писать" (pisat), "écrire", signifiait, à l'origine, "peindre".

Tout un groupe de langues ont tiré l'idée d'"écrire" à partir de la racine indo-européenne KER dont le troisième sens est celui d'"inciser" ; c'est ainsi que nous trouvons en latin "**scribere**" à l'origine du français "écrire", de l'italien "scrivere", de l'espagnol "escribir", du portugais "escrever". Le roumain, à défaut du verbe, pour dire "écrivain, recourt à la même racine : "scrittor". La ressemblance apparaît entre le latin "**scribere**" et les langues germaniques, tels l'allemand et le néerlandais "**schreiben**" et "**schrijven**".

Quant à l'anglais "to write", la racine indo-européenne est WER dont le cinquième sens signifie également "égratigner" – tout comme la racine GERBH citée déjà – et dont on trouve aussi un dérivé dans le grec "ῥακος → ρακος" (wrakos → rhakos) avec, cette fois, le sens de "déchirure".

Je ne peux résister au plaisir de montrer comment les Égyptiens rendaient, par les hiéroglyphes, la notion d'"écrire" :



on trouve ainsi dessinés, de gauche à droite, la palette, le godet et le calame, qui est le matériel du scribe, tandis qu'à droite figure un papyrus, roulé, fermé par un nœud et scellé. Les mêmes hiéroglyphes sont utilisés pour rendre la notion de "livre", mot français qui tire son origine du latin "liber", l'"aubier", c'est-à-dire la partie de l'arbre entre le cœur et l'écorce, de couleur blanchâtre puisqu'en latin "albus" signifie "blanc", qu'on se rappelle les dérivés comme "albâtre", "album", "albumine", "albinos", "Albanie", voire... "Albion".

L'hiéroglyphe égyptien nous montrant un rouleau de papyrus doit nous rappeler qu'au début les écrits étaient conservés et rassemblés sous forme de rouleaux dont une seule face était utilisée par le scribe. Quoique ce fût au temps de l'empereur Auguste, au début de notre ère, qu'apparut la notion de "livre" telle que nous la connaissons aujourd'hui c'est-à-dire un ensemble de pages écrites recto et verso et attachées par un des côtés avec, éventuellement, une reliure, l'usage du rouleau s'est maintenu pendant la quasi-totalité du moyen Âge il disparaîtra avec l'invention de l'imprimerie dans la seconde moitié du XV^e siècle. L'occasion m'est donnée de rappeler que, conventionnellement, on nomme "**incunables**" tous les livres imprimés avant 1501, la

première année du XVI^e siècle. L'étymologie de ce mot est à rechercher dans le mot latin "**incunabula**" ; c'est souligner qu'avant le XVI^e siècle, l'imprimerie était encore "au berceau".

Ainsi donc, pendant le moyen Âge, les écrits furent le plus souvent conservés sous forme de rouleaux : en Angleterre, la mot "Rolls" (rouleaux) désigne officiellement les Archives Royales. Comme en latin, "rouleau" se disait "**rotulus**" ; on pourra mieux comprendre des expressions comme "rôle", avec l'acception précise de "liste officielle", "enrôler" c'est-à-dire "inscrire au rôle". Le "rôle" est aussi ce texte enroulé qu'utilisaient les acteurs et sur lequel était écrit le texte à réciter, les attitudes à avoir, bref, leur "rôle". Espagnols et Portugais, dans ce cas, désignent la matière ; "papel" (papier) signifie aussi "rôle" ; encore qu'en français on dise ; "*Tu connais ton papier ?*" pour exprimer la même idée.

Et, pour en terminer avec le mot "rouleau", moins attendu est le mot "contrôle" qui n'est rien de moins que de mettre l'un contre l'autre deux rouleaux pour voir s'ils concordent bien : "**contra + rotulus**".

Me voilà arrivé "*au bout du rouleau*" !

Le mot "**charte**" est donc utilisé depuis plus de deux mille ans mais son sens a nettement évolué depuis les origines, comme c'est souvent le cas pour la plupart des mots dont on peut remonter la filiation pendant des siècles.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, à la période romaine, le mot "**charta**", directement copié du mot grec "**χαρτη**" désignait tout bonnement la matière sur laquelle on écrivait, que ce fut le papyrus, le parchemin.

Quelques siècles plus tard, sous la dynastie des Mérovingiens, on constate l'existence de "**securitatis chartæ**" (chartes de sécurité) qui n'étaient rien d'autre qu'une sorte d'assurance mutuelle que deux ennemis se donnaient après avoir arrangé leurs affaires devant le juge et par lesquelles ils promettaient de ne plus chercher à attenter l'un à l'autre ni à piller leurs maisons. Les exemples sont nombreux, ne serait-ce que dans l'"Histoire des Francs" de l'évêque Grégoire de Tours écrite au VI^e siècle.

C'est de cette époque que datent aussi les "**chartes-parties**", du verbe "partir", c'est-à-dire "couper pour faire des parties". On écrivait un acte que l'on découpait le long d'une zone où était inscrit : le mot "**CHI-ROGRAPHUM**", mot latin formé à partir des deux mots grecs "**χειρ**" et "**γραφω**" (chérir = main ; grapho = écrire) et signifiant "écrit à la main" – une précision superflue puisque c'était la seule manière ! –. Chaque "partis" recevait la moitié du document de sorte qu'il était possible de reconstituer tout le texte ultérieurement lorsqu'il y avait contestation.

A partir des Carolingiens, au VIII^e siècle, le mot "charte" sera utilisé indifféremment pour désigner toute sorte d'acte tant privé que public de sorte qu'il sera précisé quant à son contenu. C'est ainsi qu'existent des "chartes de **vente**", des "chartes de **donation**", des "chartes d'**investiture**" pour ne citer que les plus fréquentes.

Les conditions économiques évoluèrent à la fin du premier millénaire, sans doute en fonction de l'expansion musulmans dans le bassin méditerranéen qui rendit plus aléatoire l'apport de l'or en Europe et, par conséquent, un fonctionnement monétaire privé de numéraire.

C'est alors que va se mettre en place un nouveau système social comprenant les suzerains et les vassaux et où les premiers, lorsqu'ils fieffaient les seconds, le faisaient selon des règles extrêmement strictes qui précisaient les droits et les devoirs de l'une et l'autre partie.

A cette occasion étaient concédées des "chartes" par le suzerain ; pour leur donner plus de solennité, bien vite la signature du suzerain fut corroborée non seulement par son sceau mais aussi par les signatures et les sceaux des grands ministres de la mouvance royale, le mot "ministre" ayant gardé son sens primitif : latin "**minister**" de "**minus**" (serviteur - moins).

Car ces hauts personnages restaient bel et bien des simples serviteurs de qui le témoignage était exigé par leur suzerain.

De là l'image que nous avons gardée des "chartes" dont nous parlaient nos maîtres quand ils nous enseignaient l'histoire et qu'ils ne manquaient jamais de nous montrer des photos de chartes célèbres. Par exemples, la plus vieille charte conservée au nord des Alpes et qui fut donnée en 1066 par le prince-évêque de Liège, Théoduin, aux habitants de la ville de Huy qui se voyaient leurs droits et devoirs bien définis ; l'autre exemple dans l'histoire belge, est la "**Joyeuse Entrée**" accordée en 1356, par la Duchesse de Brabant, Jeanne, et son époux Wenceslas de Luxembourg, à leurs sujets brabançons Cette charte énumère longuement les droits et devoirs du prince et de ses sujets qui la considéraient comme un véritable contrat.

Parfois une charte a tellement d'importance qu'on la qualifiera de grande : ce sera le cas en 1215 lorsque le roi d'Angleterre Jean sans Terre sera obligé de signer la "**Magna Charta**" que les barons anglais lui présentèrent après le désastre de Bouvines.

Au fil du temps, comme un bon vin, l'acception du mot "charte" va bonifier et du sens primitif de "document écrit", elle va en quelque sorte le magnifier, lui donner une certaine solennité.

Un premier exemple nous est connu lorsque le roi Louis XVIII, après la restauration des Bourbons, accorde la "Charte" de 1814 où se définissent son droit d'origine divins et ceux de ses "sujets". Seize ans plus tard, la "Charte de 1830" sera signée par Louis-Philippe 1^{er} ; elle nuançait les outrances de la première...

La solennité du terme réapparaît au XX^e siècle et déjà pendant la seconde guerre mondiale lorsqu'en 1941 (le 14 août) le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique sont convenus de mener une politique commune envers les pays de l'Axe jusqu'à la victoire et pour la période qui suivrait : ce document est appelé la "**Charte de l'Atlantique**". Quatre années plus tard, un mois à peine après la capitulation de l'Allemagne nazie, la communauté des pays qui avaient contribué à la victoire fondèrent cette organisation dont la vocation était des plus généreuse puisqu'elle visait à empêcher tout recours ultérieur à la guerre, une mission que n'avait pu mener la Société des Nations, Le document qui consacra la naissance de ce nouvel organisme fut signé le 26 juin 1945 et porta le nom de "**Charte de l'Organisation des Nations Unies**".

Depuis, il faut constater que le terme "charte" a perdu de sa majesté et qu'il tend à retourner à sa case de départ, celle qu'il occupait il y a deux mille ans pour désigner n'importe quel document.

C'est ainsi que j'ai pointé au passage dans la masse de correspondance publicitaire qui accable nos boîtes aux lettres, avis de ce que j'appartenais à cette clientèle privilégiée d'une chaîne de grands magasins dont le sérieux est garanti par une "**charte des distributeurs**". Et dans un même ordre d'idées, n'y a-t-il rien de plus commun, en matière de voyages, que les voyages par avions "**charters**" où intervient la notion de louer, d'affréter.

Ainsi pouvons-nous constater une certaine forme de banalisation qui s'était déjà réalisée il y a quelque huit cents ans quand le mot "charte" connut un avatar linguistique : "**carte**". Un phénomène bien connu, ne serait-ce qu'en picard, ce dialecte du nord de la France où le son "ch" a tendance à se réduire à la simple consonne "c" : on y dit un "cat" au lieu de "chat".

Même si au début le mot "carte" désignait uniquement la carte à jouer, son acception s'est élargie jusqu'à occuper tout le créneau qu'elle occupe aujourd'hui, depuis l'administrative "carte d'identité" et la "carte de visite" personnalisées jusqu'à la "carte" que propose le restaurant, la "carte géographique" et toutes ces "cartes de vœux" que nous recevons à l'occasion des fêtes et des anniversaires.

Dans le sens de lettre, Espagnols et Portugais emploient le mot "**carta**", tandis que les Roumains se réfèrent à la notion d'écrire ; "scrisoare" ...

Et pour en terminer, ne quittons pas la famille de "carte" et "charte" sans mentionner trois mots de la même famille :

- 1) le mot "**cartel**" qui, au départ, avait le sens : de "lettre de défi" ; un duel était toujours précédé par l'envoi d'un cartel. A la fin du XIX^e siècle, il recouvre le sens de l'anglais "trust" (groupe de personnes qui accordent les pleins pouvoirs à des gens en qui ils ont

confiance) tant dans le domaine économique que politique, où on trouve en 1924 – et pour la première fois – l’expression “*cartel du gauches*” en France. L’étymologie de “cartel” est Italienne : “**cartello**” (affiche, affichage) ; on comprendra ainsi pourquoi, au XVIII^e siècle, on parle de “pendules à cartel” ; elles affichaient l’heure mais n’était-ce pas cela leur rôle... !

2) Le mot “**carton**” apparaît à la fin du XVI^e siècle et est emprunté à l’italien “cartone”, qui n’est rien d’autre que l’augmentatif de “carta” ; son sens est donc feuille de papier épais.

3) Et, enfin, le mot “**cartouche**” est, lui aussi, à l’italien “cartoccio” qui avait au XVI^e siècle divers sens : “ornement d’architecture”, puis “rouleau de carton contenant une charge à mitraille”. Un dernier sens, qui est compréhensible vu sa ressemblance avec les dessins entourant les noms royaux écrits en hiéroglyphes et les dessins architecturaux, est celui d’“enveloppe enveloppant les paroles dites par des personnages de bandes dessinées”. Il y a même des synonymes (pour les amateurs !) : “bulle”, “nubetto” (= petit nuage, en italien) et “phylactère”...

Nous voilà arrivés au terme d’un long voyage ; il a duré plus de deux mille ans et il nous a conduits dans des régions aussi excentriques de l’Europe que la Chine et l’Égypte.

Les techniques ont évolué : l’encre de ma machine à écrire n’a plus rien de commun avec les encres utilisées au début de cette ère. Rares sont écrits manuscrits : la plume a remplacé le roseau. Puis vinrent l’imprimerie et les machines à écrire. Qui terminent leur temps, remplacées par de nouvelles techniques sans cesse plus performantes.

Mais le support de l’écriture est resté le même ; on utilise de plus en plus de papier mais, au lieu d’épuiser les réserves de papyrus du Nil, c’est à l’échelle mondiale que l’on saccage les forêts. De quel continent vient l’arbre qui a fourni le matériau de la feuille sur laquelle j’écris ces dernières lignes ?

Il n’empêche : face à ma feuille de papier, un Grec rappellerait “χαρτης”, origine de ce mot “charte” dont nous avons pu suivre toute l’histoire !